

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	16	17

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 mai 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MIQUEL

Etaient présents - M. MIQUEL Didier – Mme SOLOMIAC Colette – M. VERMANDE Fabrice – Mme FAU Fabienne - Mme DELVINGT Marie-Rose – M. DEFAYE Martial - M. COMBIER Gilbert – Mme CHENE Alberte – M. CHATAIGNER Jean-Pierre — M. FOUGERAY Jean-Miche I – M. DRAKE José - Mme LADOUX Christine - Mme YVARS Laurence - Mme MACHADO Céline - M. GAUTHIER Daniel – M. FERRAN Philippe
Absents excusés M. PINSARD Bernard (procuration M. MIQUEL) Mme SERAIDI-ROUYER Bouchra—

Madame Fabienne FAU a été nommée secrétaire.

Avant d'avoir fait l'appel et déclaré l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la démission de Mme Juliette COMBINA, Mr Dilar MAMADALY a été appelé pour remplacer la conseillère démissionnaire. Mr Dilar MAMADALY a présenté sa démission par courrier en date du 06 mai 2016.

Décision 1 : Avenant n° 2 Travaux Eglise Lot 1

Vote : Pour 17 - contre 0 – Abstention 0

Suite à la signature du marché de travaux de l'église, pour le lot n° 1 – Maçonnerie – ravalement, Entreprise Marc PUTOIS, il est nécessaire de contracter un avenant modifiant des articles du CCTP sans entraîner de variation du montant des travaux, le montant de l'avenant étant égal à zéro euro

- travaux de confortement de la maçonnerie
- reprise des fissures intérieures apparues au droit de la clef de voute
- Reprise partielle maçonnerie avant zinguerie au droit de la jonction tourelle toiture.
- Suppression du piquage des sous-enduits de la tourelle en partie haute et de leur réfection.
- Réalisation d'un badigeon sur l'ensemble de la tourelle.
- Diminution de largeur du trottoir extérieur

Toutes les autres clauses du marché en date du 27 novembre 2015 sont inchangées.

Le conseil après délibération accepte les termes de l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, et tout document contractuel.

Décision 2 : Avenant n° 1 Travaux Eglise Lot 2

Vote : Pour 17 - contre 0 – Abstention 0

Suite à la signature du marché de travaux de l'église, pour le lot n° 2 – Charpente, Entreprise Jacky GALLAY, il est nécessaire de contracter un avenant modifiant des articles du CCTP sans entraîner pas de variation du montant des travaux, le montant de l'avenant étant égal à zéro euro

- Remplacement de la planche de rive par chanlatte.
 - Remise en état des dauphins fonte existants
 - Suppression réfection plancher local carillon
- Réalisation d'un ouvrage zinc au droit de la jonction tourelle/toiture nef/local carillon en remplacement couverture zinc.

Toutes les autres clauses du marché en date du 27 novembre 2015 sont inchangées.

Le conseil après délibération accepte les termes de l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, et tout document contractuel.

Décision 3 : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Vote : Pour 17 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les termes des lois, ordonnances et décrets relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et définissant le contenu des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), ,

Monsieur le Maire, considérant le diagnostic des ERP réalisé propose :

- De présenter un Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, portant sur la mise en accessibilité de ses ERP, sur une période de 6 ans (deux périodes de 3 ans) et d'une demande de dérogation pour un ERP.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour :
- - **Approuve** l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- - **Autorise** le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda auprès de la Préfecture et à procéder aux démarches et formalités nécessaires à cette décision.

Vu pour être affiché le 12 mai 2016

Le Maire,
Didier MIQUEL